

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MUILLE-VILLETTE**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2012**

Date de convocation : 06/04/2012, d'affichage : 06/04/2012.

Conseillers en exercice : 15, présents : 09, votants : 12,

L'an deux mil douze, le 11 avril à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur **SOUPLY** Patrick, Maire en exercice.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à savoir :

Mesdames et Messieurs **CHASSELON** Jean-Claude, **POULLE** Sophie, **SOUPLY** Patrick, **FELIX** Jean-François, **FRENOIS** Christophe, **DUPUIS** Jacques, **FORMAN** Philippe, **LETUPPE** Frédéric, **POTIER** Bruno, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM. **BOURY** Chantal, **VAILLANT** Jean-Pierre, **TREFCON** Virginie,

Etaient absents non excusés : MM. **DUBOIS** Stéphane, **MARCHAND** Jean-Claude, **HULOT** Philippe,

Avaient donné pouvoir : Mme **BOURY** Chantal à Mme **POULLE** Sophie,

M. **VAILLANT** Jean-Pierre à M. **CHASSELON** Jean-Claude,

Mme **TREFCON** Virginie à M. **SOUPLY** Patrick.

M. **DUPUIS** Jacques a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

**MEMOIRE DE NOS VILLAGES :**

Le Conseil Municipal donne la parole à MM. **MARISSAL** Luc et **CARDAIRE** Jean-Claude, de l'Office Culturel Municipal de Brouchy, qui désiraient présenter le projet artistique « Mémoire de nos Villages ».

Ce projet consiste à mettre en place un groupe de photographes amateurs, de particuliers ayant déjà une pratique de la photographie, mais aussi des personnes voulant découvrir cet outil.

Ces photographes, appelés chroniqueurs exercent leurs talents en couvrant toutes les manifestations publiques, culturelles ou afin de témoigner de la vie de nos villages. Ils établissent également des portraits des habitants qui le souhaitent : foyer, famille, individus,... dans un cadre ou une atmosphère.

« Mémoire de nos villages » se définit comme un nouveau rendez-vous. Il concerne la commune de Brouchy et il ouvre également ses portes à d'autres communes comme Epeville et Esmerly-Hallon.

La cotisation annuelle pour 10 « chroniqueurs » par commune s'élève à la somme de 2000 euros, pour une période de 3 ans.

Le Conseil Municipal prend bonne note de cette présentation.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2011 :**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité des membres présents, vote le compte administratif 2011 comme suit :

Recettes de fonctionnement	: 694 568,42 euros
Dépenses de fonctionnement	: 406 048,70 euros
Recettes d'investissement	: 185 410,74 euros
Dépenses d'investissement	: 268 401,69 euros

Restes à réaliser en recettes d'investissement : 291 406,00 euros  
Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 422 709,00 euros.

Ce compte administratif 2011 est en conformité avec le compte de gestion 2011 dressé par le receveur municipal.

### **COMPTE DE GESTION 2011 :**

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après s'être fait présenter les budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,  
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1 : statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 : statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 : statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2011 :**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2011 ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

Décide, à l'unanimité des conseillers municipaux présents, d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2011 soit : 214 293,95 euros (deux cent quatorze mille deux cent quatre vingt treize euros et 95 centimes) en section d'investissement au titre de l'exercice 2012 (recettes d'investissement : article 1068).

### **VOTE DES 4 TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2012 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de voter les taux suivants de fiscalité directe locale pour l'année 2012, comme suit :

Taxe d'habitation : 15,42 %,

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11,64 %,

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20,66 %,

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 13,70 %

Permettant d'obtenir un produit fiscal attendu au compte 7311 de la nomenclature M14 de : 259 766 euros pour l'exercice 2012.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 :**

Après lecture faite des prévisions budgétaires 2012, et après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le budget 2012 comme suit :

- recettes de fonctionnement : 520 414,00 euros,
- dépenses de fonctionnement : 459 467,00 euros,
- recettes d'investissement : 633 221,46 euros,
- dépenses d'investissement : 633 211,46 euros.

### **SUBVENTIONS 2012 :**

Le conseil municipal, après discussion, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions 2012 aux associations suivantes :

La Coopérative scolaire : 1054 €, La recherche sur le Cancer à Lille : 106 €, Les Anciens Combattants de Muille-villette : 456 €, Les Donneurs de Sang : 55 €, La Croix Rouge de Ham : 106 €, Les Papillons blancs : 45 €, Les Aînés du Millénaire : 684 €, La Vie Libre de Ham : 50 €, La clairière de Ham : 40 €, Les Mutilés du Travail : 17 €, L'Association des Parents d'Elèves de Muille-Villette : 176 €, Culture et Festivités Muilloises : 2587 €, Les Restaurants du Cœur : 150 €, Muille VTT du Pays Hanois : 150 €.

Il est à noter que le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter les subventions cette année 2012.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ECOLE (classe de mer des 21 et 22 mai 2012) :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 04 février 2012, émanant de Mme la Directrice de l'Ecole de Muille-Villette, qui sollicite une subvention pour la prise en charge d'une partie des frais de transports liés au projet classe de mer qui se déroulera les 21 et 22 mai 2012.

Monsieur le Maire présente aussi le bilan financier prévisionnel de ce projet qui se monte à la somme de 3210 euros dont 1270 euros de frais de transports.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire et après discussion, à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer une subvention de 605 euros pour financer une partie du transport du projet ci-dessus cité.

**ACCEPTATION D'UN CHEQUE DU PARC EOLIEN HOMBLEUX 1 SNC :**

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents, Accepte un chèque du Parc Eolien d'Hombleux 1 SNC, 75008 Paris, d'un montant de 920 euros (neuf cent vingt euros) représentant la servitude de passage de câble dans les chemins communaux (184 euros/an), cette indemnité recouvrant les années 2007 à 2011.  
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

**FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, LE COMMERCE ET L'ARTISANAT ( FISAC) ATTRIBUTION D'AIDES A L'INVESTISSEMENT AUX COMMERCANTS, ARTISANS, PARTICIPANTS A L'OPERATION :**

Vu le règlement portant Aides à l'investissement des entreprises pour la mise en valeur des vitrines, la modernisation de l'outil de travail, la sécurisation et l'accessibilité des personnes approuvé par délibération du 19 octobre 2011,

Vu l'instruction technique et financière réalisée par le comité d'attribution du FISAC, lors de sa séance du 16 mars 2012,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Attribue des aides à l'investissement aux commerces et artisans s'engageant dans un programme de travaux de sécurisation et de modernisation des vitrines ou outils de travail, comme suit :

<b>Attributaire</b>	<b>GARAGE PARDIEU SARL, 26, rue de Paris 80400 MUILLE- VILLETTE</b>	<b>GARAGE PARDIEU SARL, 26, rue de Paris, 80400 MUILLE-VILLETTE</b>	
Opération	Dossier 1 Vitrine/façade	Dossier 2 Sécurisation	
Montant HT des travaux éligibles	20 382,50 € 20 000,00 € (plafond finançable)	1816,00 € 1816,00 € (plafond finançable)	
Taux de subvention retenu	30%	40%	
Subvention FISAC mobilisée	3000,00 € (15%)	363,20 € (20%)	
Subvention CCPH mobilisée	1500,00 € (7,50%)	181,60 € (10%)	
Subvention communale mobilisée	1500,00 € (7,50%)	181,60 € (10)	
Total des subventions	6000,00 €	726.40 €	
Apport du bénéficiaire	14 382,50 €	1 089,60 €	

Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Les travaux seront réalisés par les entreprises SARL DOUVELE FRERES, PEUGEOT, BECFEVRE et BATIFRANCE.

**APPROBATION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA  
REALISATION D'UNE ETUDE SUR L'ORGANISATION SCOLAIRE DES ELEVES  
RELEVANT DE L'ENSEIGNEMENT PRE-ELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE  
ETSUR LA FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIERE DE CONSTRUCTION  
DE GROUPE SCOLAIRES :**

La qualité des conditions d'accueil et d'équipements des sites scolaires est primordiale pour l'attractivité d'un territoire et favorise les conditions d'enseignement en faveur des élèves.

Le territoire connaît généralement une diminution des effectifs dans les écoles préélémentaires et élémentaires.

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 et la loi organique relative à la loi des finances ( LOLF) fixent les objectifs de performance du système éducatif. Cet objectif doit être atteint dans un contexte d'affectation, au plus juste, des ressources.

La structuration du réseau des écoles du 1<sup>er</sup> degré est l'une des conditions de réussite de cette démarche d'ajustement des moyens disponibles aux besoins identifiés afin d'offrir aux enfants du territoire toutes les conditions de leur réussite scolaire.

Les collectivités locales compétentes en matière scolaire sont nombreuses et présentent des statuts différents (syndicat scolaire, commune). Les initiatives d'amélioration du service offert et les capacités techniques ou financières de chacune conduisent à une offre de service très différenciée d'un territoire à l'autre.

Le renouvellement prochain (au 1<sup>er</sup> septembre 2012) des circuits de transports scolaires, organisés par le conseil général de la Somme, doit conduire à penser rapidement les éventuels regroupements de classes afin de minimiser le temps de trajet des enfants, préjudiciables à leur bien être.

Les demandes des familles sont par ailleurs de plus en plus importantes en termes de services annexes à l'accueil scolaire ( restauration scolaire, accueil périscolaire....)

Enfin, la perspective prochaine de la construction du Canal Seine Nord Europe, sa phase chantier puis mise en service, modifiant les voies de circulation de part et d'autre de son tracé et ses traversées, nécessite une réflexion sur l'organisation scolaire, réflexion concomitante au dialogue compétitif avec les candidats à sa construction.

La parfaite connaissance des conditions actuelles d'enseignement, des immeubles mis à disposition, des modes de fonctionnements de chaque municipalités ou syndicats scolaires, des expériences d'autrui, les échanges entre collectivités, la mutualisation de services créés ou à créer pourraient être des facteurs d'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves.

Il est donc proposé de participer à la réalisation et au financement d'une étude diagnostique sur l'organisation scolaire du territoire et de déterminer la faisabilité technique et financière de la construction de groupes scolaires dédiés aux élèves relevant de l'enseignement pré élémentaire et élémentaire.

L'étude devrait couvrir :

- l'analyse des effectifs des établissements scolaires et des regroupements institutionnels et la projection sur les prochaines années (effectifs par commune, effectifs scolarisés sur territoire, effectifs scolarisés dans le privé, effectifs scolarisés hors territoire ...)
- l'état des lieux de l'organisation des services scolaires du territoire :
  - o collectivités gestionnaires et leurs établissements scolaires localisés
  - o classes ouvertes et regroupement
  - o horaires scolaires
  - o services périscolaires offerts (cantines, garderie) : horaires, gestion, tarifs
  - o transports : modes de transports utilisés, circuits, durée, qualité
  - o services parascolaires offerts : culture, sport, sorties, classes de découverte, informatique ...)
- l'état des lieux humains de chaque site :
  - o équipe éducative ( personnel enseignant et communal)
  - o données sur la masse salariale engagée
  - o modalités de recrutement
  - o mode de gestion des affaires scolaires administratives et techniques (entretien, maintenance, collectivité qui en assume la charge)
  - o mode de participation des parents, associations, élus
  - o leur évolution prévisionnelle ( départ, évolution effectifs ...)
- le recensement des attentes et questionnements des publics concernés (élus, enseignants, inspection académique, établissements secondaires, parents)
- l'identification des contraintes législatives et règlementaires et impact de la réforme générale des dépenses publiques
- l'état des lieux immobiliers et mobiliers des différents sites :
  - o Propriété
  - o Etat technique
  - o Améliorations à apporter et mise aux normes à prévoir
  - o Matériel pédagogique
  - o Emprise non bati des enceintes scolaires
  - o Possibilité foncière d'évolution
- L'état des lieux financier de l'organisation scolaire et périscolaire actuel :
  - o Cout du service
  - o Etat des recettes perçues
  - o Cout net du service
  - o Ratio à l'élève
  - o Mode de financement ( contributions communales, fiscalité ...)

La mission serait complétée, dans une seconde étape, par une aide aux collectivités pour la définition de l'organisation territoriale la plus à même de garantir la qualité de l'enseignement dispensé:

- Carte scolaire : regroupement de classes, d'écoles, confortement de sites scolaire existants, création de nouveaux sites scolaires
- Niveau de structuration du service : syndicat scolaire, syndicat scolaire au périmètre élargi, municipalités, intercommunalité ....
- Organisation pédagogique : moyens à mobiliser ou redéployer : personnel (ATSEM), matériel pédagogique ...
- Services annexes à mettre en place : garderie, cantines....
- Circuits de ramassage des élèves à définir et mettre en place
- Détermination de l'échelle de charges transférées liées aux compétences :
  - o Charges d'investissement
  - o Charges de fonctionnement du service et des équipements
  - o Annuités des emprunts à souscrire pour financer les éventuels investissements à réaliser
- Identification des nouvelles conditions de financement des services par les collectivités :
  - o Recettes liés aux investissements réalisés ou à réaliser
  - o Recettes de fonctionnement
  - o Périmètre d'assiette : Assise sur contributions communales, assise sur fiscalité dédiée, assise sur fiscalité communautaire ...

Un cabinet spécialisé et extérieur aux collectivités serait sélectionné pour la réalisation de la présente mission. Il sera sélectionné suite à publicité et par marché public, passé sous la forme de procédure adaptée.

La maîtrise d'ouvrage de l'étude serait donnée, par l'ensemble des membres participants, à l'un d'entre eux.

Ce membre délégué assurera, à ce titre, l'ensemble du portage juridique et financier de la mission :

- Appel à candidature
- Analyse des propositions reçues
- Attribution du marché
- Lancement des ordres de service et admission des études
- Paiement des acomptes et soldes du marché
- Appel à participation auprès des autres collectivités,

Il serait constitué entre les parties un comité de pilotage en charge du suivi de l'étude, de la vérification du travail accompli par le cabinet et du partage des réflexions et conclusions, chacun restant maître de sa compétence et son organisation.

Ce comité intégrerait les syndicats scolaires compétents et non seulement les municipalités ou intercommunalités, financeurs de la présente étude.

Le coût de la mission serait partagé entre les communes desservies par l'étude, au prorata de leur population.

Leur participation devra couvrir le coût toutes taxes comprises de la mission et des frais annexes (frais de publicité ...), déduction faite des subventions potentielles ou accordées.

Le montant de la mission d'études est estimé à 35 000 euros HT soit 41 860 TTC.

Le périmètre exact de l'étude reste en cours de définition mais devrait vraisemblablement couvrir :

- Toutes les communes membres de la communauté de communes du pays hamois, non compétence la matière
- Plusieurs communes de la communauté de communes du pays neslois, communauté compétence en matière d'étude sur l'organisation scolaire
- Plusieurs communes de la communauté de communes de la haute somme, communauté compétence en matière d'étude sur l'organisation scolaire

La communauté de communes du pays hamois, qui ne peut porter l'étude, envisage toutefois d'apporter son concours financier à l'opération au regard de l'intérêt que représente cette étude pour l'aménagement du territoire et l'attractivité de celui-ci pour l'accueil de population.

Le Conseil Municipal après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et après discussion, par 6 voix pour dont 2 pouvoirs, 5 voix contre dont 1 pouvoir et 1 abstention, décide :

- d'approuver la réalisation d'une telle étude et l'engagement de la commune de Muille-Villette dans sa réalisation,
- d'approuver la participation financière de la commune de Muille-Villette, au prorata de la population desservie, sachant que les coûts sont à ce jour estimés et seront confirmés après consultation de cabinets spécialisés et conclusion du marché d'études et dans le cadre des crédits inscrits au budget communal 2012,
- d'approuver la délégation de maîtrise d'ouvrage de ladite étude à l'une des collectivités desservies. En l'occurrence la commune de OFFOY est identifiée pour porter cette étude.

### **ELABORATION DU PLU D'ESMERY-HALLON : ARRET DE PROJET :**

Après lecture faite de la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Hamois en date du 26 janvier 2012, dans laquelle celui-ci arrête le projet de PLU couvrant la commune d'ESMERY-HALLON,  
Et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,  
Emet un avis favorable concernant le projet de PLU couvrant la commune d'ESMERY-HALLON.

## **ELABORATION DU PLU D'ATHIES : ARRET DE PROJET :**

Après lecture faite de la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Hamois en date du 26 janvier 2012, dans laquelle celui-ci arrête le projet de PLU couvrant la commune ATHIES,  
Et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,  
Emet un avis favorable concernant le projet de PLU couvrant la commune d'ATHIES.

## **MAISON DU CIL (Lotissement) :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 22 mars 2012, émanant de la Maison du Cil, concernant le lotissement « Les Pré Gouverneur ».

Dans ce courrier, il est précisé qu'une réunion sera programmée dès avril 2012 pour coordonner les travaux d'assainissement avec les travaux d'aménagement entre la CCPH et la Maison du Cil. L'appel d'offres sera lancé à la suite pour un démarrage des travaux au mois de mai, sous réserve d'un appel d'offres fructueux.

Le Conseil Municipal prend bonne note de ce courrier.

## **COURRIER DE M. DEMILLY Stéphane :**

M. le Maire donne lecture d'un courrier daté du 23 mars 2012, émanant de M. DEMILLY Stéphane, Député de la Somme, dans lequel celui-ci remercie la Municipalité et le Conseil Municipal pour l'excellent accueil qui lui a été réservé lors de sa visite le 20 mars dernier.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

## **MISE EN PLACE DU BUREAU DE VOTE POUR L'ELECTION PRESIDENTIELLE DES 22 AVRIL ET 06 MAI 2012 :**

Le Conseil Municipal met en place le bureau de vote pour l'élection présidentielle qui se déroulera les 22 avril et 06 mai 2012.

Monsieur le Maire rappelle que c'est une obligation pour les conseillers municipaux de tenir le bureau de vote.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 02 mars 2012, émanant du PPCM, qui remercie le conseil municipal pour l'obtention d'une subvention pour l'achat d'une table. Le conseil municipal en prend bonne note.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 19 mars 2012, émanant de l'Institut pour la Recherche sur le Cancer de Lille, qui remercie la commune pour la subvention accordée en 2011. Le Conseil Municipal en prend bonne note.

Monsieur le Maire fait part des remerciements de la famille de Mme Josiane LEGRAND née CARPENTIER, décédée le 16 février 2012.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 23 heures 45 minutes.

Suivent les signatures...